



## Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Ville d'Anor en date du jeudi 12 mars 2015

Conforme à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales – PV également disponible sur [www.anor.fr](http://www.anor.fr) rubrique vie municipale



L'an deux mil quinze, le jeudi douze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Anor s'est réuni dans la salle de Conseil Municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERAT, Maire, suite à la convocation, adressée à chaque conseiller municipal le deux mars, laquelle a également été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi et dans le cadre du respect des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** ----- 18 conseillers  
M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, M. Benjamin WALLERAND, Mme Marie-Thérèse JUSTICE, M. Bernard BAILLEUL, Mme Emilie BARBET, M. Sébastien GROUZELLE, Mlle Lydie LAVENDOMNE, M. Christophe LIEBERT, M. Gérard ALLAIRE, M. Gérard LEFEBVRE, Mme Christelle BURY, M. Alain GUISLAIN, Mme Jessica HENOUIL, M. Marc FRUMIN (arrivé à 20h au point 2.1), Mme Sandra PAGNIEZ, M. Christian POINT, Mme Harmelle LAVENDOMNE.

**Absents donnant procuration :** ----- 3 conseillers  
Mme Sabine COLETTE donnant procuration à M. Benjamin WALLERAND,  
Mme Bernadette LEBRUN donnant procuration à Mme Joëlle BOUTTEFEUX,  
M. Jean-Jacques DOBBELSTEIN donnant procuration à Mme Harmelle LAVENDOMNE.

**Absents excusés :** ----- 2 conseillers  
Mme Catherine OUVIER, M. Vincent GILLOT.

### PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et après appel nominatif, il est constaté que le Conseil Municipal peut valablement délibérer, puisque le quorum de 12 conseillers municipaux présents est atteint. (18 présents)

M. le Maire déclare donc ouverte la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Anor du jeudi 12 mars 2015.

Mlle Lydie LAVENDOMNE, Conseillère Municipale déléguée est nommée secrétaire de séance par l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller ayant communication du relevé de décision ainsi que procès-verbal complet de la réunion du mercredi 10 décembre 2014, dans le dossier préparatoire, transmis quelques jours avant la séance, Monsieur le Maire propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des conseillers présents.

Après appel de ces suggestions à l'assemblée, le relevé de décision et le procès-verbal du mercredi 10 décembre 2014 sont adoptés sans remarque tels qu'ils sont rédigés.

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en l'honneur et la mémoire des sportifs décédés dans l'accident d'hélicoptère en Argentine. Après cette minute de recueillement, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

Dans le cadre des pouvoirs exercés par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, l'information sur le contenu et l'objet des décisions prises, est faite conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions suivantes : le 17 décembre, avenant à la décision 054 2014 portant modification des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 concernant la redevance annuelle de la fontaine à bailles, le 22 décembre, portant modification de certains tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le 6 janvier, portant renouvellement de concession de terrain de la parcelle forestière n°25 au profit de M. DEJARDIN Bernard pour une durée de 9 ans et d'un loyer annuel de 175,20 € (superficie de la parcelle 240 m<sup>2</sup>), et le 10 février, portant intervention en demande des intérêts de la Commune et confiant à Maître Éric FORGEOIS,

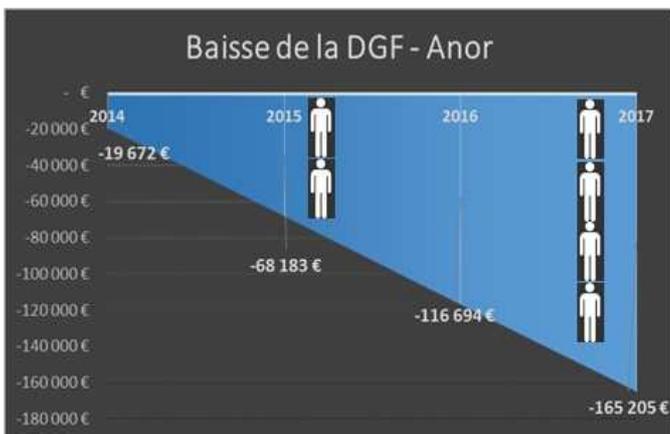
Avocat au Barreau de Lille, le soin de représenter la Commune relative à la requête en appel de Messieurs Christian et Francis DUPONT concernant le jugement du Tribunal administratif de Lille en date du 15 décembre 2014.

## FINANCES COMMUNALES

### Un Débat d'Orientation Budgétaire pour la première fois

#### 1 – Débat d'Orientation Budgétaire 2015 – Présentation du rapport 2015 et débat autour des orientations et engagements du budget 2015

Depuis l'adoption du règlement intérieur, imposant pour la première fois la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire, les Conseillers Municipaux ont pu prendre connaissance d'un long document de 24 pages particulièrement illustré de graphiques sur la situation et les orientations financières de la Commune.



La lecture du document permet donc aux membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Après quelques rappels sur la présentation du budget et de ses grands principes, M. PERAT donne les éléments de contexte économique et financier au niveau national avant de présenter les impacts sur les finances communales.

Il indique notamment que la participation des communes au plan d'économies initié par l'Etat va modifier substantiellement les équilibres financiers des collectivités locales et notamment des petites villes de France.

La perte de ressources se conjugue au glissement naturel (ou consécutif à des mesures législatives) des principales dépenses de fonctionnement (personnel notamment) et à la faible dynamique des ressources propres en raison du niveau historiquement bas de l'inflation.

Dans ces conditions, la variation annuelle des recettes et dépenses de fonctionnement sur la période 2015-2018 s'annonce durablement négative et les petites villes devraient perdre tous les ans une part importante de leur autofinancement.

Après cette présentation détaillée, échanges et débat, le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire avant l'élaboration du budget 2015.

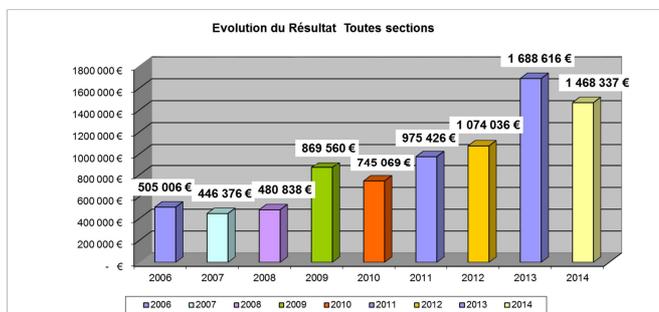
Par ailleurs, il est également décidé d'arrêter une stratégie financière et fiscale grâce à l'approbation des orientations suivantes :

- de stabiliser les taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale,
- de poursuivre le désendettement engagé depuis quelques années,
- de rechercher systématiquement les économies de gestion,
- de poursuivre les programmes de développement et de rénovation de l'habitat permettant de faire progresser les bases et ainsi de maintenir les taux actuels,
- de maîtriser des dépenses de fonctionnement notamment au regard des dépenses de personnel,
- de conditionner l'engagement des programmes d'investissement à l'obtention de subvention,
- de ne pas recourir à l'emprunt ou d'une manière très limitée en fonction des financements obtenus uniquement pour des projets d'investissement lourds,
- de prendre acte de la baisse programmée de la DGF jusqu'en 2017,
- et enfin de poursuivre la stabilisation des charges de fonctionnement et la progression des produits permettant d'afficher une capacité d'autofinancement brute très satisfaisante.

### Les comptes 2014 sont approuvés

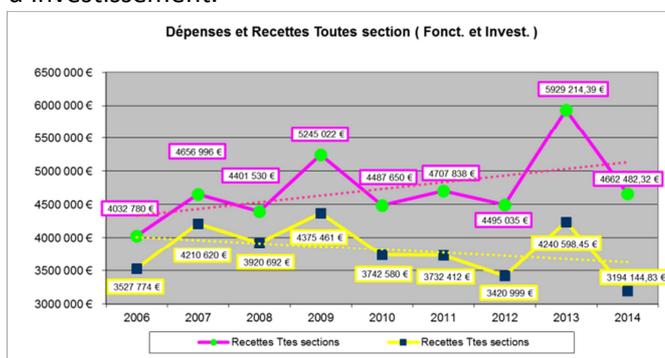
#### 2 – Compte administratif de l'exercice 2014 – proposition d'adoption du compte administratif de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux présents que le résultat global de l'exercice 2014 est excédentaire de 1.468.337,49 € contre 1.688.615,94 € l'an passé et correspond aux résultats des sections de fonctionnement pour un excédent de 1.013.711,93 € contre 992.444,36 € l'an passé et d'investissement pour un excédent de 454.625,56 € contre 696.171,58 € l'an passé.

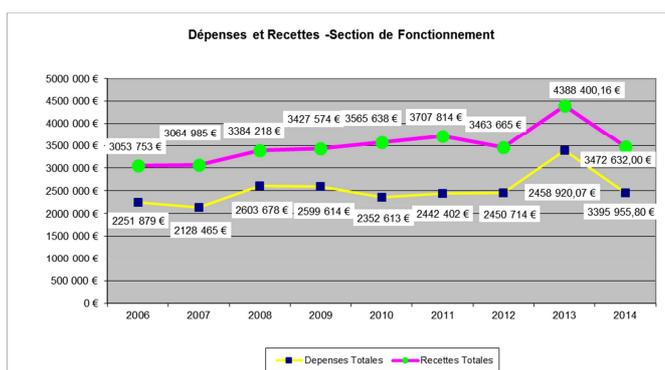


Ce dernier résultat est en baisse de 15 % par rapport au résultat précédent, mais il est très important au regard des exercices passés et quand on rappelle que le résultat de 2013 bénéficiait de 2 importantes recettes liées à la cession d'une partie de la Galoperie et de la Poste.

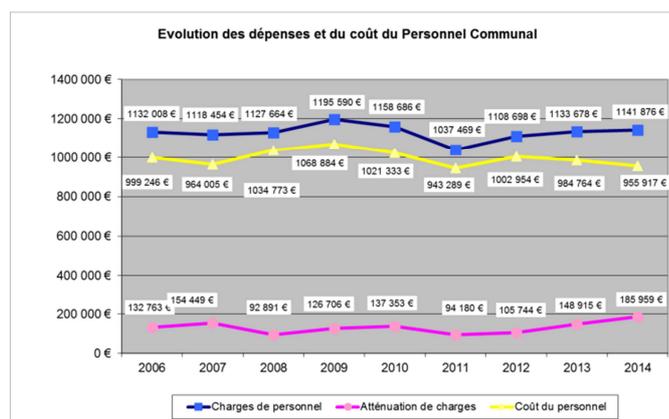
Il est constaté une très nette baisse des recettes passant de 5,92 à 4,66 millions d'euros mais également des dépenses passant de 4,24 à 3,19 millions d'euros, dû principalement à la baisse de la section d'investissement.



Lorsque l'on observe de plus près la section de fonctionnement, on s'aperçoit que les dépenses et les recettes s'établissent au niveau de celles enregistrées en 2012. 2013 étant un exercice tout particulier en raison des 2 importantes cessions précédemment citées.



Si l'on observe l'évolution des dépenses et du coût du personnel, les dépenses augmentent de 8.198 € contre 24.980 € durant l'exercice précédent entre 2013 et 2014, soit + 0,70 %.

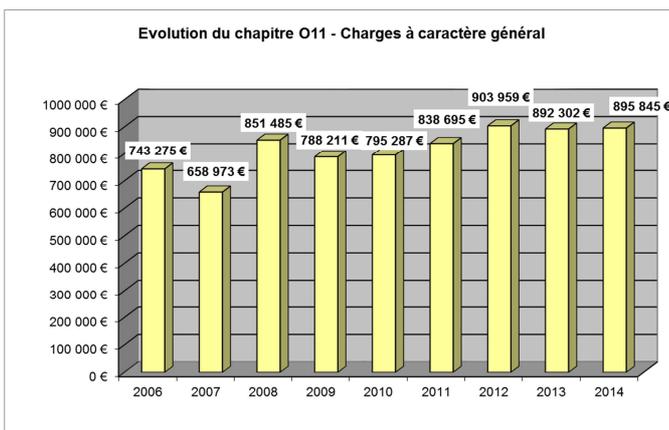


C'est donc une dépense tout à fait maîtrisée pour l'exercice 2014.

Quant au coût réel du personnel, c'est-à-dire les dépenses moins les recettes, il diminue de 3 % passant de 984.764 € à 955.917 € sous l'impact des atténuations de charges qui augmentent passant de 148.915 € encaissées en 2013 à 185.959 € encaissées pour 2014 soit + 37.044 €.

Cette augmentation est due au versement de 10.000 € supplémentaire de notre assurance compte tenu de l'absence de personnel en maladie, le reste étant liées aux participations de l'Etat pour les contrats aidés.

Par ailleurs, les dépenses à caractère général sont quant à elle en très légère hausse + 3.543 €.



Monsieur le Maire précise que le résultat important de cette année est une réelle satisfaction permettant de mesurer les efforts importants que met la Commune en œuvre pour dégager des marges de manœuvres suffisantes qui seront liées dans l'avenir à notre seule capacité d'autofinancement.

Après explications, débats et à l'unanimité, il est décidé d'approuver le compte Administratif de l'exercice 2014, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats définitifs. Monsieur le Maire ayant quitté la salle avant la mise au vote, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil siégeant sous la présidence du doyen-d'âge présent, soit M. Christian POINT.

## **Le compte du Trésorier est également approuvé**

### **3 – Compte de gestion 2014 – proposition d'adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier**

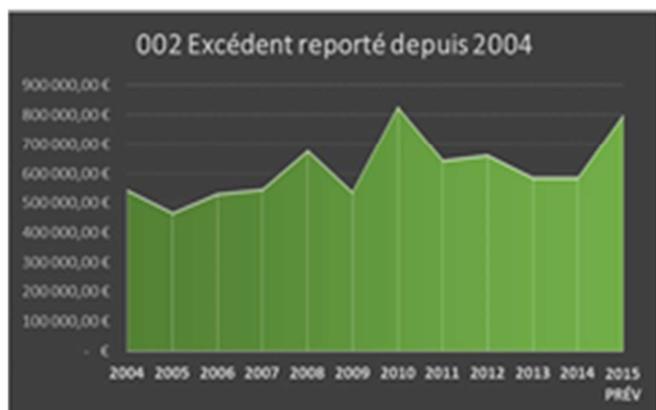
Monsieur le Maire indique qu'après lecture de l'extrait du compte de gestion de M. le Trésorier de Fourmies, comptable de la collectivité, on peut constater que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Après débat et échange, il est décidé d'approuver le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier, et de déclarer ce compte visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation, ni réserve.

## **Un excellent résultat 2014 qui permet la progression de l'excédent reporté pour le budget 2015**

### **4 – Résultat de l'exercice 2014 – proposition d'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2014 sur l'exercice 2015**

Dans ce même cadre, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2014 au budget 2015. Cette opération comptable consiste à intégrer les reports de dépenses et de recettes de la section d'investissement ainsi que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014.



Monsieur le Maire propose d'intégrer le résultat excédentaire d'investissement de 454.625,56 € à l'article 001-résultat d'investissement reporté en section d'investissement de l'exercice 2015, d'affecter, en tenant compte des reports effectués sur l'exercice 2015 (dépenses et recettes), une somme de 196.466,33 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé en section d'investissement de l'exercice 2015, et d'exécuter le résultat de fonctionnement, soit 817.245,60 € à l'article 002 excédent antérieur reporté en section de fonctionnement de l'exercice 2015.

Après débat et vote, unanimité est donnée pour procéder à l'intégration des opérations comptables afin d'équilibrer la section d'investissement de 2015 et d'affecter le solde de l'excédent d'exploitation sur le même exercice.

## **Anor renouvelle son aide à l'association Scènes de Méninges**

### **5 – Subvention 2015 – proposition de subvention à l'association Scènes de Méninges**

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'association Scènes de Méninges en Avesnois souhaite bénéficier d'un cofinancement de notre part pour son action 2015 intitulée « Légendes et Contes ». Le montant de ce cofinancement s'élève à 2.333 € et correspond au montant attribué l'année passée.

Le projet 2015 tend à poursuivre les ateliers et actions mis en place afin d'organiser des projets culturels de territoire sur le périmètre de la Communauté de Communes Sud Avesnois, et ciblant les communes d'Anor, Trélon et Wignehies. Il s'agit de poursuivre le projet « Légendes et Contes » au travers d'ateliers de création artistique sur les trois communes afin de sensibiliser et fédérer les habitants à un projet.

Pour l'année 2015, l'association programmera des pièces de théâtre dans les écoles des trois communes, et des soirées tous publics. Cette démarche permettra à l'association d'amorcer le projet événementiel pour 2016.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de 2.333,00 € à l'association Scènes de Méninges.

## Subvention exceptionnelle pour l'Avant-Garde

### 6 – Subvention 2015 – proposition de subvention exceptionnelle à l'Avant-Garde d'Anor – NAP 2014

Dans le cadre de la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Avant-Garde d'Anor pour ses prestations réalisées de septembre à décembre 2014.

Compte tenu du nombre d'heures et du taux horaire défini, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 132 €.

Après débat et vote à l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 132 € à l'association Avant-Garde d'Anor.

## Deux demandes de subventions pour les routes et une pour la rivière

### 7 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Programmation 2015 – Demandes de subventions voiries communales

#### Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Programmation 2015



Après réalisation d'une étude confiée au cabinet AIZE Assistance Infrastructure Etudes et Expertises, M. PERAT propose de soumettre 2 dossiers de demandes de subventions DETR – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux relatifs à des travaux de voiries.

Il précise également que la dernière circulaire du Préfet du Nord en date du 6 février 2015 détaille dans son annexe 1, les différentes catégories d'opérations éligibles en 2015. On y retrouve les travaux de voirie qui concerne :

- 1) les dessertes dans le cadre d'activité économique et d'équipements particuliers (industriel et commercial)
- 2) le réaménagement des centres bourgs
- 3) les travaux de voirie liés aux intempéries

La proposition de M. PERAT consiste à déposer 2 dossiers.

Le premier concerne les réfections de voiries suivantes :

- l'impasse du Point du Jour – CR 7
- l'impasse du Petit Canton – VC 23 en totalité
- et une partie de la rue des Anorelles – VC 113 (sur 410 m)

pour un montant total de 61.611 € HT soit 73.934,02 € TTC. Le taux de subvention étant de 25 %, M. PERAT propose donc aux Conseillers Municipaux de solliciter une subvention de 15.402,92 €.

Le deuxième dossier concerne la réfection d'une partie de la rue de la Chapelle Blanche VC 129 sur 1.150 m pour un montant total de 86.106,80 € HT soit 103.328,16 € TTC. Le taux de subvention étant de 25 %, M. PERAT propose de solliciter une subvention de 21.526,70 €.

Après débat et vote à l'unanimité, il est approuvé l'avant-projet des travaux de réfection des voiries communales des 2 dossiers à déposer.

## Confirmation de la sollicitation Régionale pour les travaux du Ru des Anorelles

### 8 – Renaturation et valorisation du Ru des Anorelles – proposition de demande de subvention au Conseil Régional Nord-Pas de Calais dans le cadre de la programmation du Pays Sambre Avesnois

Par délibération en date du 22 octobre dernier le Conseil Municipal avait validé le principe de solliciter le Conseil Régional dans le cadre du dispositif Pays pour financer l'opération programmée sur le Ru des Anorelles en centre-bourg.

Aujourd'hui, la procédure d'appel d'offres est finalisée et nous disposons d'un montant précis. C'est la raison pour laquelle, M. PERAT propose donc aux Conseillers Municipaux de délibérer à nouveau de manière définitive.

M. PERAT leur rappelle néanmoins, les objectifs principaux de cette opération qui sont les suivants :

- Rétablissement de la continuité écologique au niveau du pont (arasement de seuil et aménagement),

- Renaturation du lit du cours d'eau (banquettes végétalisées...),
- Protections de berges,
- Valorisation paysagère (cheminements, végétalisation).

Après débat et vote à l'unanimité, il est approuvé l'avant-projet des travaux et de solliciter l'aide du Conseil Régional Nord-Pas de Calais à hauteur de 143.687,69 € soit 70 % du montant s'élevant à 205.268,13 € HT.

## **AMENAGEMENT, DOMAINE ET PATRIMOINE COMMUNAL**

### **Le programme de travaux de la forêt est arrêté pour 2015**

#### **1 – Office National des Forêts – proposition de programme de travaux sylvicoles pour l'année 2015 sur les parcelles de bois communaux**

M. Yann MOUCHARD, agent de l'ONF, a fait parvenir le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2015 concernant notre forêt communale.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).



Ces travaux sylvicoles correspondent :

- au dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre - parcelle n°6.a pour 1.841,70 € HT,

- au dépressage et nettoyage manuel en plein de régénération Jeune Peuplement, essence objectif : chêne pédonculé - parcelles n°1.1 et 31.2 pour 8.470 € HT,
- au cloisonnement sylvicole : maintenance et création, peuplement de plus de 3 m sur les mêmes parcelles n°1.1 et 31.2 pour 7.865 € HT,
- et des frais d'expertise correspondant à un appui technique pour un montant de 1.470,15 € HT.

Après débat et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux 2015 et confie à l'O.N.F. leur réalisation pour un montant de 19.646,85 € HT soit 21.758,55 € TTC.

### **Des ventes de bois décidées**

#### **2 – Destination des coupes de bois en forêt communale – proposition de vente en bloc et sur pied de coupes au titre de l'année 2015**

M. PERAT a été saisi par le Chef de Service Bois de l'Agence Régionale Nord Pas de Calais de l'Office National des Forêts en date du 22 janvier 2015 qui sollicitait le Conseil Municipal pour la vente en bloc et sur pied des coupes de bois au titre de l'exercice 2015 des parcelles suivantes :

- ➔ Parcelles n° 3-2, 12-1, 14-4, 25-1 et 32-2 lors de l'appel d'offres du 12 février 2015,

Après vote et débat à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la vente en bloc et sur pied par les soins de l'O.N.F. des parcelles citées ci-dessus.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL COMMUNAL**

### **Pour le bon fonctionnement de l'école de musique**

#### **1 – Ecole Municipale de Musique – proposition d'attribution d'une indemnité dans le cadre d'une activité accessoire**

Depuis déjà quelques années, la Commune attribuait des indemnités aux fonctionnaires titulaires de la fonction publique exerçant dans d'autres collectivités et qui assurent une activité complémentaire d'intervenant musical ou de professeur à l'école municipale de musique.

En effet, il avait été décidé pour satisfaire certains besoins de l'Ecole Municipale de Musique de la

Commune de faire appel à des professeurs de musique de manière temporaire. Ces besoins étant ponctuels et dépendant du nombre d'élèves inscrits, du choix de l'instrument des élèves chaque année, et du faible nombre d'heures par mois demandé par la Collectivité.

Dès lors, il n'apparaît pas possible ni souhaitable de procéder à un recrutement particulier. Par ailleurs, le Conseil Municipal délibérait 2 fois par an pour ajuster le nombre d'heures réalisées en fonction des interventions réelles.

Monsieur le Maire propose donc aux Conseillers Municipaux pour simplifier et réduire le nombre de délibération de confirmer la création d'activité accessoire au sein de l'école municipale de musique et de fixer à 14,65€ l'heure prestée.

Après débat et vote à l'unanimité, il est approuvé la création d'activités accessoires pour le bon fonctionnement de l'école municipale de musique, et de fixer la rémunération horaire brute à 14,65 € de l'heure.

## **EPCI, SYNDICATS ET ORGANISMES DIVERS**

### **Pas de remarques pour le PRAVA**

#### **1 – Agence Régionale de Santé – Avis sur le programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale (PRAVA) 2014-2018**

Par courrier en date du 2 février 2015, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas de Calais sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale (PRAVA) dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS) pour lequel nous avons déjà donné un avis favorable par délibération du 19 décembre 2012.

C'est donc dans le prolongement du PRS que le Conseil Municipal est sollicité afin de donner un avis.

Ce programme contient notamment une programmation des mesures nouvelles 2014-2018 :

- La place de la vaccination dans la lutte contre les maladies infectieuses :
  - La prévention primaire la plus performante,
  - Une protection individuelle et collective,
  - Un moyen plus performant que le traitement,
  - Des effets indésirables surveillés,

- Un acte médical contesté malgré son bien-fondé et ses succès,
- Et un effort à maintenir.
- L'état des lieux des stratégies de promotion de la vaccination :
  - Contexte international,
  - Contexte de l'Union Européenne,
  - Contexte national,
  - Et le contexte régional.
- La situation des indicateurs liés à la couverture vaccinale régionale et définition des priorités vaccinales :
  - Une couverture vaccinale en région insuffisante,
  - Et les priorités vaccinales définies par la région.
- Un programme pour notre région :
  - Objectif prioritaire 1 : Inciter la vaccination
    - Communiquer et informer la population cible sur la prévention par la vaccination
    - Rappeler le contexte juridique portant sur la vaccination des professionnels de santé et des étudiants
    - Soutenir les acteurs relais
  - Objectif prioritaire 2 : Faciliter l'accès à la vaccination
    - Monter en compétence les professionnels de santé
    - Répondre aux attentes des professionnels de santé
    - Encourager la réalisation des vaccinations, notamment sur les lieux de vie et mettre en œuvre de campagnes de vaccinations spécifiques
    - Faciliter la prise en charge financière des vaccins
  - Objectif prioritaire 3 : Améliorer le suivi et l'évaluation de la couverture vaccinale
    - Evaluer les couvertures vaccinales dans la population cible
    - Inciter au développement de l'évaluation des pratiques professionnelles
    - Relayer les informations des études menées dans le domaine de la pharmacovigilance portant sur les effets indésirables des vaccins

- La mise en œuvre et évaluation du PRAVA :

- Mettre en œuvre le PRAVA,
- Et évaluer le PRAVA.

Après échanges, le Conseil Municipal n'émet pas de remarque particulière.

## **Logiciel commun pour le réseau de lecture publique**

### **2 – Réseau de lecture publique transfrontalier – proposition de convention pour le financement de l'informatisation du réseau de lecture publique**

Suite à une étude de mise en réseau et à plusieurs réunions, impulsées par Jean-Luc PERAT et en partenariat étroit avec les services du Département du Nord, les Elus des communes du Canton de Trélon et de la Commune de Momignies (B) ont donné leur accord pour créer un réseau de lecture publique à l'échelle de leur territoire.



Le but est d'établir un partenariat entre les collectivités territoriales susmentionnées avec le soutien et le partenariat de la Médiathèque Départementale du Nord.

Le réseau de lecture publique, fruit de cette volonté politique vise plusieurs objectifs et notamment :

- de lutter contre l'illettrisme avec le soutien des partenaires institutionnels ;
- de prendre en compte des problèmes de mobilités de la population ;
- de coordonner la gestion des collections et d'harmoniser les conditions de prêt aux usagers ;
- d'enrichir l'offre documentaire ;
- de faciliter l'accès aux documents ;
- de renforcer le maillage culturel ;
- de développer la solidarité culturelle ;

- d'animer et de promouvoir la lecture publique en s'appuyant notamment sur des manifestations déjà existantes ;
- d'élaborer à une échelle intercommunale une programmation culturelle en rapport avec les animations et collections liées à la lecture publique ;
- et de numériser les fonds documentaires anciens liés au territoire pour les rendre accessibles par l'outil internet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il est nécessaire que le réseau dispose d'un logiciel de bases de données communes.

Compte tenu du portage du réseau par la ville de Fourmies et suite à la consultation réalisée ayant désigné la société PMB, il est proposé de verser notre quote part tant en investissement qu'en fonctionnement. Pour la Commune cela représentera une participation financière de 2.099 € en investissement ou 732 € TTC avec l'éventualité de l'obtention d'une subvention du Conseil Général du Nord. Quant au fonctionnement, la participation de la Ville d'Anor annuelle s'élèvera à 624 €.

Après débat et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

## **SUIVI DES SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne le détail des différents montants et l'origine des financements obtenus dans le cadre de la constitution des différents dossiers montés par la commune.

## **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Cette partie de débat donne aux membres du Conseil Municipal l'information relative au contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine de décembre 2014, de l'Agence Régionale de Santé, du recensement de la population – populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'INSEE, de l'arrêté préfectoral d'aménagement portant approbation du document d'aménagement de la forêt communale d'Anor pour la période 2015-2034, de l'Office National des Forêts, de l'ouverture du dispositif du prêt à taux zéro réhabilitation dans les communes rurales, de la DREAL Nord-Pas de Calais, de l'information sur la compétence « Savoir nager » des

CM2, de Mme Sylvie PERAT – Directrice de l'école Daniel Vincent, du dossier évaluation du projet Loisirs des Jeunes dans le Nord pour l'année 2014, du Centre Socio Culturel de Fourmies, et de la revue « Les News de la Ruche n°2 – janvier 2015 », des Ruches d'entreprises Nord de France Fourmies.

## **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents remerciements obtenus, notamment de l'école Daniel Vincent à l'équipe technique pour la réfection des deux portes des escaliers de l'école, de l'association A.P.S.F. pour la réutilisation du vestiaire de la salle d'expression corporelle, de M. Alain GUISLAIN et toute la famille pour l'hommage rendu à son frère Claude GUISLAIN lors de la présentation des vœux et du discours de M. PECQUERIE, et de Mme Evelyne GROUZELLE-MAQUESTIAUX et toute la famille pour le soutien lors du décès de sa sœur Martine MAQUESTIAUX.

La séance est levée à 21h30.